

**RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2017**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA HAUTE-GARONNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 45 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Les dépôts de dossiers de surendettement ont continué de baisser en 2017, avec un repli de 9,6%, après 7,7% en 2016. La baisse du volume des dépôts au plan régional en Occitanie est de 6,4% et de 6,7% au plan national.

Le taux de redépôts a légèrement augmenté avec 41,7% contre 41,1% en 2016. La même tendance est observée au plan régional avec 42,6% contre 41% en 2016.

La part des dossiers ayant un bien immobilier dans les dépôts est plus importante en 2017 avec 8,3% contre 7,4%.

Recevabilité et orientation

La réduction des dépôts se retrouve dans le nombre de dossiers examinés qui recule de 10,5% en 2017. Le nombre de dossiers déclarés recevables baissent de 11,4% alors que celui de dossiers irrecevables croit de 3,3%.

La part des dossiers orientés vers la procédure de rétablissement personnel a nettement progressé pour s'élever à 43,8% (33,4% en 2016). Elle se rapproche de la proportion observée en Occitanie avec 44,2%. Ces données sont bien au-dessus de la situation nationale (36,9%).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La baisse du nombre de plans conventionnels conclus est plus modérée en Haute-Garonne (-1,6%) en raison de la progression de la part des dossiers ayant un bien immobilier, à comparer avec l'Occitanie (-4,8%). La part des solutions amiables par rapport aux dossiers traités représente 9,8%, contre 11% en Occitanie et 11,2% en France.

Par contre la proportion des mesures imposées ou recommandées immédiates a diminué (19,5% contre 32,1% en 2016), du fait de l'application de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 sur toute l'année 2017, alors que celle des mesures d'effacement des dettes sur les dossiers traités a augmenté (43,8% contre 33% en 2016).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

La part des mesures d'effacement reste en dessous de celle observée au plan régional (44,2%), mais bien au-dessus de celle observée au niveau national (36,9%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solution pérennes s'élève à 90,4% en Haute-Garonne, ce qui place notre département en bonne position, 88,3% en Occitanie et 85,8 en France. Ces différences résultent de la part des décisions de suspension d'exigibilité (gel des remboursements sur 24 mois), 3,6% dans le département, 4,3% en Occitanie et 6,9% en France.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	- Statistiques d'activités 2016 (informations issues du rapport d'activité 2016) - ROAS 2017. -Les évolutions législatives prévues pour 2018 : 2 lois entrant en application - Point sur les AR dématérialisés (ADICAR depuis le 01/01/2016) - Échanges sur quelques jugements rendus en 2016
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	11	Participation du secrétariat de la commission aux 11 réunions préparatoires de la CCAPEX. Échanges sur les dossiers des ménages qui ont déposé un dossier de surendettement. Présentation du rapport annuel d'activité, des nouvelles lois et de la procédure
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions :14 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés :217</i>	Présentation de la procédure de surendettement, de la constitution, de la clôture d'un dossier, des fichiers d'incidents
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions :7 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés :43</i>	Présentation de la procédure de surendettement, de la constitution, de la clôture d'un dossier, des fichiers d'incidents et des réclamations
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions :10 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés :87</i>	Présentation de la procédure de surendettement, de la constitution, de la clôture d'un dossier, des fichiers d'incidents et des réclamations
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Nombre de réunions :5 Nombre de participants :101</i>	Présentation de la procédure de surendettement, du rapport d'activité, de la typologie
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions :8 Nombre d'élèves :120</i>	Présentation de la procédure de surendettement

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à échanger sur le rapport d'activité 2016, les évolutions législatives (loi sapin 2 et Justice XXIème siècle), des dossiers ayant diverses particularités notamment sur les cas

² (organisées ou participation)

d'indivision, de déposants en cours de séparation et d'échanger avec les juges sur leurs attentes sur la qualité des dossiers qui leur sont transmis.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

18 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 347 travailleurs sociaux ou assimilés.

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La coordination entre les dispositifs de logement et la procédure de surendettement. La décision de recevabilité ne se traduit pas par un rétablissement automatique des allocations logement dans les cas suivants :

- locataires qui ne disposent plus de titre d'occupation de son logement suite à la mise en jeu de la clause résolutoire par le bailleur. Le rétablissement s'effectue après vérification par la CAF du bon paiement de la part résiduelle à la charge du locataire
- locataires qui ont déjà eu recours au protocole de cohésion sociale Borloo, et qui ont dépassé la limitation à 5 ans prévue par la législation sur le logement.

Les dossiers déposés par des anciens professionnels, pour lesquels les dettes RSI, URSSAF sont considérées comme personnelles au déposant lors de la clôture de la liquidation judiciaire, sont déclarées irrecevables car elles conservent un caractère professionnel dans la procédure de surendettement. Pour le déposant, la seule solution est d'effectuer un recours sur l'irrecevabilité auprès du juge et que ce dernier déclare son dossier recevable.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Une part importante des dossiers concernent des déposants pour lesquels la mise en place d'un accompagnement social et un suivi budgétaire est recommandé. L'accompagnement est nécessaire dans certains cas :

- au moment du dépôt
- dans la mise en œuvre des mesures de surendettement pour la mise en place et le suivi de l'échéancier;
- dans la mise en œuvre des dispositions sur le suivi social prévues suites à des jugements d'effacement des dettes.

Il est difficile pour ces derniers de trouver les structures qui réalisent cet accompagnement.

Il a été remarqué qu'un bon nombre de déposants qui redéposent suite à une mesure d'effacement des dettes, sont sans accompagnement social et budgétaire

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Date : 12 février 2018

Le président de la Commission



Pascal MAILHOS

Préfet de la Région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne

Le secrétaire de la Commission



Nathalie BRUEL

Directeur Départemental
de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2017³

	Année 2016	Année 2017	Variation 2017 / 2016 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	3520	3183	-9,57
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	260	264	
• dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	41,14%	41,67%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	11,23%	13,13%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	3395	3037	-10,54
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	3242	2871	-11,44
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	243	242	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	54,19%	49,46%	
Dossiers irrecevables (A)	184	190	3,26
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	3312	2949	-10,96
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	1315	1451	10,34
• vers une procédure de réaménagement de dettes	1997	1498	-24,99
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	1231	1350	9,67
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	1215	1318	8,48
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	16	32	100
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	1943	1279	-34,17
Plans conventionnels conclus	311	306	-1,61
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	36	24	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	137	130	
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	210	211	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	47	46	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	1632	973	-40,38

³ France métropole et hors métropole

• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	32	23	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	41	29	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	25	24	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	1183	606	- -48.77
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	674	162	- -75.96
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	299	249	-16,72
Autres sorties (E)	24	41	70,83
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	3681	3109	-15,54
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	3	1	-66,67
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	1615	2017	24,89

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	9,87%	10,44%	11,07%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	43,84%	44,17%	36,90%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	9,84%	11,02%	11,19%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	11,80%	11,56%	12,20%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	19,49%	18,40%	23,44%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	5,15%	4,42%	5,21%
Taux de solutions pérennes	90,22%	88,34%	85,75%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2017 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	84 854,84	2 480	11 443	70,51%	34 215,66	86,38%	4,61
Dont Dettes financières immobilières	37 045,62	316	583	30,78%	117 232,98	11,01%	1,84
Dont Dettes financières consommation	45 875,98	2 280	9 116	38,12%	20 121,05	79,41%	4,00
Dont Autres dettes financières	1 933,24	1 372	1 744	1,61%	1 409,06	47,79%	1,27
Dettes de charges courantes	14 866,07	2 389	9 399	12,35%	6 222,72	83,21%	3,93
Autres dettes	20 617,26	1 802	4 240	17,13%	11 441,32	62,77%	2,35
Endettement global	120 338,17	2 871	25 082	100,00%	41 915,07	100,00%	8,74

Année 2017 – Données de la région

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	462.528,0	11.966	54.581	73,90%	38.653,52	88,23%	4,56
Dont Dettes financières immobilières	232.054,4	2.104	3.777	37,08%	110.292,0	15,51%	1,80
Dont Dettes financières consommation	220.507,8	10.759	42.041	35,23%	20.495,19	79,33%	3,91
Dont Autres dettes financières	9.965,89	6.898	8.763	1,59%	1.444,75	50,86%	1,27
Dettes de charges courantes	63.984,19	10.866	42.861	10,22%	5.888,48	80,12%	3,94
Autres dettes	99.334,43	8.174	19.412	15,87%	12.152,49	60,27%	2,37
Endettement global	625.846,6	13.562	116.854	100,0%	46.147,08	100,0%	8,62

